



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY.

Absents :

Magalie PIAT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Maël DIONG

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DL.21.032 - Motion de la ville d'Ingré dans le cadre des Assises de la Transition.

Christian DUMAS expose :

Face au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux, des Assises de la Transition écologique ont été lancées le 12 janvier 2021. Ces assises reposent, durant 6 mois, sur des échanges, des partages et des réflexions pour accélérer le mouvement en faveur de la transition écologique du territoire d'Orléans Métropole.

Les Assises s'adressent à toutes et à tous : habitants, acteurs locaux, élus et institutionnels.

Le Conseil Municipal d'Ingré souhaite volontairement s'engager dans cette démarche à l'image d'élu.es, d'agents municipaux, de responsables associatifs qui se sont engagés depuis janvier dans les différents temps de ces Assises. Un certain nombre des enjeux de la transition écologique permettent une plus grande implication de la ville et de ses acteurs.

Ainsi la ville d'Ingré souhaite prioriser son action, sans en exclure d'autres sur 5 thématiques principales : la mobilité, la biodiversité, l'agriculture liée aux enjeux de l'alimentation, l'énergie et les déchets. Cette priorisation répond à la fois à différents diagnostics réalisés, comme celui de l'agenda 21, de l'inventaire de la biodiversité communale, mais aussi à des opportunités et une volonté partagée entre tous les membres du Conseil Municipal. A travers ces 5 priorités, ce sont 62 actions qui seront mises en œuvre durant ce mandat, actions élaborées réfléchies en mars 2020 par les listes « Ingré 2020, Partageons l'avenir » et « Ensemble pour la réussite d'Ingré », complétées par des réflexions croisées entre les deux sensibilités du conseil municipal.

Dans un comité de pilotage qui se réunira 2 fois par an, la mise en œuvre des actions sera suivie et évaluée et permettra un bilan annuel présenté et discuté en Conseil Municipal. Ce bilan sera diffusé auprès des habitants, via les outils de communication municipaux.

Après présentation en commission « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 16 mars 2021, il est proposé aux membres du Membre du Conseil Municipal de valider la motion de la ville d'Ingré dans le cadre des Assises de la Transition.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **26 MAI 2021**

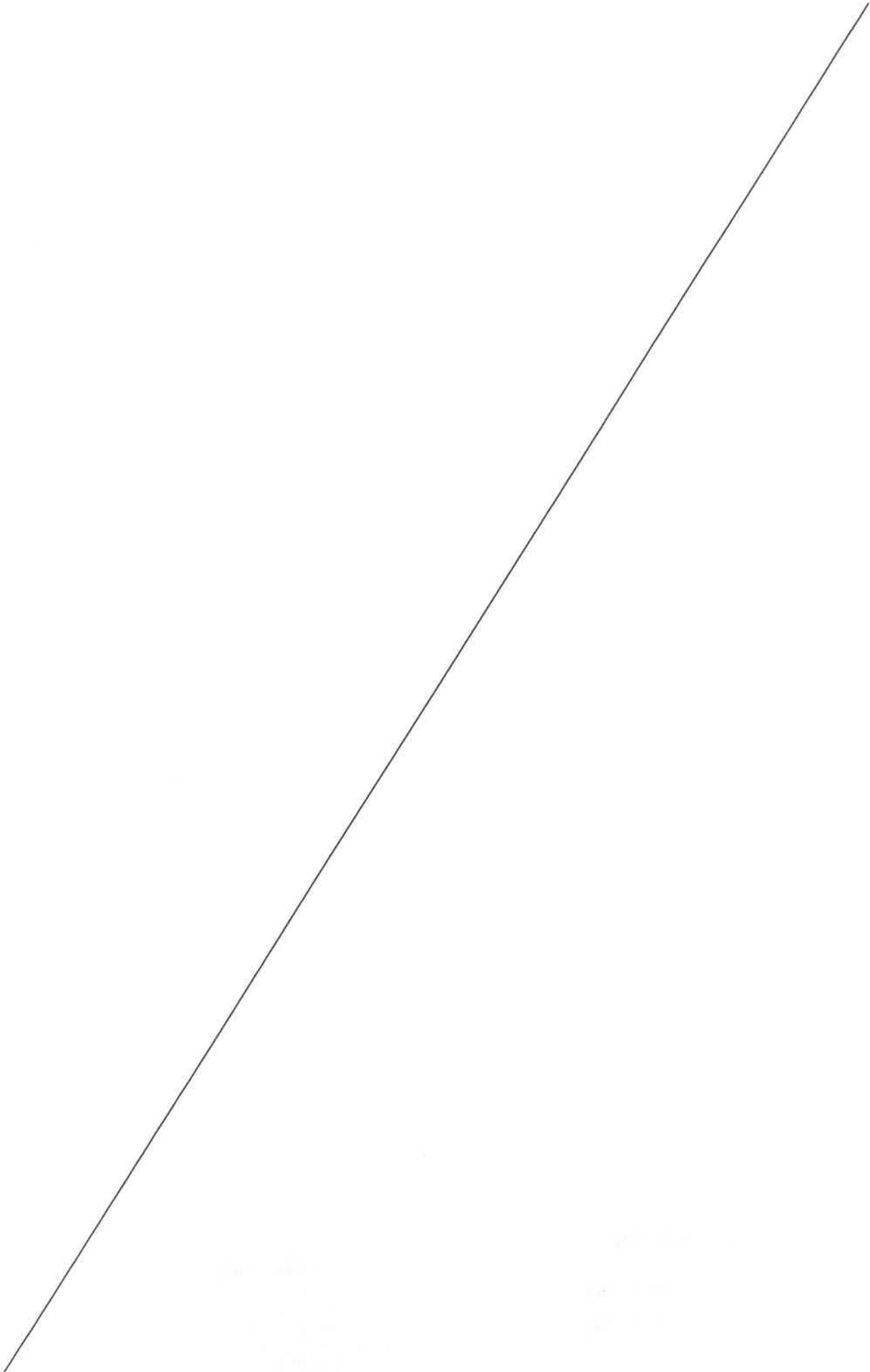
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **28 MAI 2021**

Notification le : **29 MAI 2021**



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer**DL-21-032**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-28T15-05-12.00 (MI230378763)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20210526-DL-21-032-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Motion de la ville d'Ingré dans le cadre des assises de la transition**Date de décision :** 26/05/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.4. Voeux et motions**Acte :** [DL.21.032 - TE - Motion de la ville Ingré dans le cadre des assises de la transition.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/21 à 15:05

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Transmis**

Date 28/05/21 à 15:05

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 28/05/21 à 15:10

Motion de la ville d'Ingré dans le cadre des Assises de la Transition

ANNEXE

Cette annexe reprend les 62 mesures liées prioritairement au territoire Ingréen.

Mobilité

1. Installer du mobilier urbain nouveau comme des garages à vélo et des lieux de détente dans tous les lieux publics.
2. Nouvel aménagement du centre bourg et de la place Lucien Feuillâtre, en lien avec la rénovation du lycée, développer les mobilités douces, l'accessibilité, éliminer la vitesse, l'accès vers les commerçants locaux...
3. Après les travaux des Jardins du Bourg, réhabiliter le réseau des chemins ruraux
4. Création de nouvelles pistes cyclables dans la ville, sur la route d'Orléans, de l'Espace culturel Lionel Boutrouche à Saint Jean de la Ruelle, dans les zones artisanales... permettant notamment de rejoindre Pôle 45
5. Mise en œuvre des préconisations des assises de la sécurité routière et notamment résoudre les discontinuités des déplacements doux au cœur de la ville.
6. Poursuivre le doublement de la RD2157 et favoriser la création d'une voie verte de la ZAC des Guettes à Orléans permettant de réduire le nombre de véhicules lourds et les nuisances.
7. Amplifier l'aide à la location de Vélos à Assistance Electrique avec TAO et bonus sur l'aide à l'achat de la Métropole.
8. Renforcer le Car-à-pattes.
9. Louer chaque année une flotte de 5 ou 6 vélos électriques location longue durée Vélo'Tao pour les déplacements des agents entre services.
10. Création d'un plan sur Ingré avec l'ensemble des pistes cyclables avec indications de temps moyens vers Ormes, Orléans, Gares SNCF...
11. Créer des réseaux continus d'itinéraires cyclables dans notre commune, dont une double-voie vélo vers Orléans (ex : itinéraire via la route d'Orléans) et un accès cyclable orléans zone artisanale
12. Encourager la pratique du vélo des enfants
13. Intégrer notre ville au réseau Vélo+ en y installant des stations.
14. Développer la location longue-durée de vélos à assistance électrique
15. Mise en place d'une planification sur 6 ans avec la Métropole, compétente en matière de voiries et d'espaces publics, avec la reprise des voiries dégradées ou de parkings de l'avenue d'Huisseau, la rue de Chivache, la rue des Bascules, aménagement de la placette rue des Baigneaux/Darvoy, la rue des Nouettes, le parking du terrain de football à Bel Air, les routes de la Zone Industrielle d'Ingré/Saint Jean de la Ruelle, rue de la Bâte, route de la Chapelle, rue des Cent Mines,...
16. Rénover chaque année une route principale et une rue secondaire en concertation avec les riverains et en tenant compte de l'état de dégradation.
17. Réfection totale de la RN 2157 du Moulin Choix à St Jean de la Ruelle (chaussée, piste cyclable, changement des canalisations d'eau potable, éclairage, abords),...
18. Rénover les trottoirs avec une surface perméable grâce au recours à des revêtements de qualité qui durent dans le temps.
19. Réaffirmer notre soutien à la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Chartres (tronçon Orléans-Voves).
20. Communiquer localement sur les atouts des offres TAO de transport en commun à la demande et amplifier cette possibilité de déplacement.
21. S'assurer que les engagements pris en lien avec l'élargissement de l'autoroute soient respectés : préservation des intérêts des habitants impactés, nouveau revêtement de chaussée moins sonore, diminution de la vitesse sur la portion d'autoroute Ingréenne,

création de murs anti bruits, création de merlons, aménagements paysagers de qualité, réhabilitation des souterrains...

Biodiversité

22. Renforcer les zones d'espaces verts (jardins du Bourg, plantation de haies bocagères ...).
23. Plantations de 100 nouveaux arbres chaque année, en remplacement et en développant les plantations dans les écarts.
24. Créer un verger municipal pédagogique et des jardins partagés.
25. Des aménagements des cours d'école pour les équiper de jeux, d'espaces éducatifs et de loisirs, avec plus de place pour le végétal (espaces naturels de jeux et jardins potagers).
26. Végétalisation plus poussée de la ville et lutte contre les îlots de chaleur.
27. Préservation et renaturation du Bois de la Monnaie.
28. Engagement de la ville dans une charte de l'arbre.
29. Créer un verger-jardin partagé et mettre une serre à la disposition des Ingréennes et des Ingréens. Fleurir les trottoirs et boiser la plaine de Bel-Air avec des essences locales.
30. Réhabilitation d'un chemin rural par an et création d'une liaison douce transversale est-ouest.
31. Aménager et embellir les entrées de ville.
32. Une volonté forte et une ambition de devenir une commune sans pesticides et obtenir le label « Commune sans pesticides ».
33. Etendre l'espace d'écopaturage avec l'accueil de chèvres.
34. Réalisation de diagnostics biodiversité avant et après les projets menés.
35. Renaturation des bois et mares de l'Azin à poursuivre avec notamment la mise en place d'un site pilote de phytoépuration.
36. Sensibiliser les publics à la connaissance de la nature et au respect de l'environnement en collaboration avec les associations environnementales.
37. Agir pour préserver et aménager les espaces verts présents dans chaque quartier.
38. Fleurir les bordures de la rue du Val d'Orléans en optant pour des espèces locales particulièrement résistantes (vivaces).
39. Choisir une plante symbolisant notre ville et la disposer dans plusieurs lieux emblématiques d'Ingré.

Agriculture / Alimentation

40. Stopper l'étalement urbain et l'accroissement de la population grâce au nouveau Plan Local d'Urbanisme validé en 2019.
41. Poursuite de l'acquisition de terres agricoles pour permettre l'installation de maraichage bio.
42. Création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels.
43. Soutien à la conversion ou la transition d'exploitants agricoles via une convention avec les autorités agricoles.
44. Louer à un maraîcher ou un arboriculteur afin de disposer de légumes et de fruits de saison locaux.
45. Maintenir un haut niveau de qualité de la restauration municipale grâce notamment au Bio, des menus à thème, des repas préparés sur place à partir de produits de qualité et de circuits courts.

Energie

46. Actualisation de l'Agenda 21 avec un Agenda 2030 pour que soit notamment engagée la transition énergétique (isolation, réduction des consommations, énergies renouvelables...).
47. Aide et soutien aux initiatives et aux projets citoyens (photovoltaïque) exemplaires en lien avec les dispositifs de la Métropole et de la Région Centre-Val de Loire.
48. Limiter fortement l'impact carbone des nouvelles constructions en termes de modes de construction et d'isolation (matériaux biosourcés) pour les futurs équipements municipaux sportifs, culturels et associatifs.
49. Organisation des assises de l'énergie et de rencontres avec des experts (conseils, informations, présentations, témoignages...).
50. Etudes à mener pour un réseau de chaleur ou biomasse pour les équipements municipaux actuels et à venir de la zone culturelle et associative de Bel Air.
51. Création d'Ateliers de la transition, ateliers pratiques gratuits anti-gaspi (cuisine, soins, hygiène, bricolage, déchets...).
52. Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et renforcer leur isolation.
53. Récupérer l'eau de pluie pour l'entretien des espaces verts de la commune.
54. Utiliser des matériaux biosourcés lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments publics
55. Etudier la création d'un réseau d'énergie décentralisé

Déchets

56. Amplifier la lutte contre les dépôts sauvages de déchets avec des affichages et des contrôles dans les lieux sensibles.
57. Organisation de journées citoyennes de nettoyage dans la ville (centre bourg, écarts, nature...).
58. Continuer à réduire les déchets, optimiser leur valorisation et leur recyclage.
59. Augmentation du nombre de doubles poubelles à tri sélectif dans les équipements municipaux.
60. Développer les programmes de distribution de composteurs et de don de poules.
61. Agir avec la métropole pour faire de chaque déchet une ressource.
62. Dépolluer les zones de décharge.